

## Procès-verbal CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le mardi 15 février 2022, 19 h  
Visioconférence  
Réunion n° 4

### Sont présents (es) :

Gervaise Baux	Gabriel Lagadec-Gaulin
Roxanne Bolduc	Isabelle Lavoie
Hélène Duchesneau	Marie-Ève Levasseur
Michel Gasseau	Laurie L'Hérault
Ann Katherine Gauthier	Frédéric Parent
Marie-Chantal Gingras	Charles-Alexandre Poitras
Marie-Josée Gravel	Lise St-Laurent
Patrick Gravel	Judicael Jordan Tchouamou Tchiadjeu
Isabelle Labbé	

### Sont absents (es) :

Béatrice Turcotte Ouellet  
Hugues Tremblay

### 21-04-01 Mot de bienvenue et ouverture de la réunion

La direction souhaite la bienvenue aux membres. Madame L'Hérault présente les modalités quant au déroulement de la rencontre en mode virtuel. Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

### 21-04-02 Questions du public

Aucun public n'est présent.

### 21-04-03 Lecture et adoption de l'ordre du jour

PRÉAMBULE : Madame L'Hérault procède à la lecture de l'ordre du jour et demande si des gens ont des points à ajouter ;

CONSIDÉRANT : que la directrice a élaboré l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT : que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Isabelle Labbé appuyée de monsieur Patrick Gravel, il est résolu à l'unanimité ;  
**CE-21/22-16 ;**

D'ADOPTER : l'ordre du jour proposé.

**21-04-04 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2021**

PRÉAMBULE : Madame Marie-Ève Levasseur demande aux membres du conseil qui ont assisté à cette réunion s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal.

CONSIDÉRANT : que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 9 novembre 2021, plus de six heures avant la tenue de la présente réunion ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Michel Gasseau appuyé de monsieur Gabriel Lagadec-Gaulin, il est résolu à l'unanimité ;  
**CE-21/22-17 ;**

D'ADOPTER : le procès-verbal de la réunion du 9 novembre 2021.

**21-04-05 Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2021**

PRÉAMBULE : Madame Marie-Ève Levasseur demande aux membres du conseil qui ont assisté à cette réunion s'ils ont des modifications à apporter au procès-verbal.

CONSIDÉRANT : que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2021, plus de six heures avant la tenue de la présente réunion ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de monsieur Patrick Gravel appuyé par madame Isabelle Lavoie, il est résolu à l'unanimité ;  
**CE-21/22-18 ;**

D'ADOPTER : le procès-verbal de la réunion du 14 décembre 2021.

**21-04-06 Correspondance**

Aucune correspondance n'est portée à l'attention des membres.

**21-04-07 Reddition de comptes**

**7.1 Rapport de la présidence**

Monsieur Hugues Tremblay, président, est absent à cette rencontre.

**7.2 Rapport de la direction**

Madame L'Hérault informe les membres que madame Béatrice Turcotte Ouellet, de l'organisme partenaire DAM, agira à titre de représentante de la communauté sur le conseil d'établissement de l'école secondaire Roger-Comtois.

La direction s'est associée une organisatrice communautaire afin d'organiser une rencontre avec les organismes communautaires partenaires du secteur. Un portrait de la clientèle et un inventaire des services communautaires dispensés seront dressés. L'objectif de cette démarche est de travailler en collaboration avec des partenaires afin d'agir en prévention et d'intervenir sur les différents enjeux vécus en dehors des heures de classe, sur les terrains de l'école secondaire Roger-Comtois.

Des tablettes de métal grillagées seront installées dans les casiers des élèves de 1<sup>re</sup> secondaire pendant la période estivale. Cela aidera certainement au rangement du matériel des élèves dans les petits casiers.

La direction dresse un bilan de la période d'inscriptions et de choix de cours. Les inscriptions se sont déroulées en ligne avec le Mozaïk-Portail. Il est constaté que les élèves s'inscrivent davantage dans leur école de bassin, soit Roger-Comtois. À ce jour, des élèves demeurent en attente d'accéder dans les programmes particuliers PÉI et Intégra-TIC.

Madame L'Hérault informe les membres que l'équipe de l'école secondaire Roger-Comtois a reçu une formation sur la douance le 10 janvier dernier.

### **7.3 Rapport du représentant au comité de parents**

Monsieur Patrick Gravel mentionne qu'il y a eu deux rencontres du comité de parents depuis le dernier conseil d'établissement, soit celle du 15 décembre 2021 et celle du 26 janvier 2022. Un suivi a été fait des consultations relatives aux dossiers suivants :

- Les « Services éducatifs dispensés par chaque école pour l'année 2022-2023 » ;
- Le « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles pour les années 2022-2023, 2023-2024 et 2024-2025 » ;
- La « Modification de l'acte d'établissement école/centre pour l'année 2022-2023. »

Dans le dossier des services éducatifs dispensés, le comité de parents a émis des questionnements par rapport à l'éducation à la sexualité, la sécurité de l'information et la cyberintimidation. Le centre de services scolaire a indiqué que ces éléments seront pris en considération dans le nouveau cours d'éducation à la citoyenneté.

Monsieur Gravel informe les membres que la nouvelle école primaire dans le secteur de Limoilou a été baptisée «École Stadacona».

Des travaux de mise à jour de la *Politique relative à la gratuité scolaire et contributions financières pouvant être exigées des parents ou des usagers* ont été faits conjointement par le centre de services scolaire et un comité de travail issu du comité de parents. Le comité de parents a validé la politique proposée. La politique sera soumise à l'adoption au prochain conseil d'administration du centre de services.

Monsieur Gravel soumet à l'attention du conseil d'établissement l'avis du sous-ministre paru pendant la période estivale qui stipule qu'un fournisseur unique ne peut être imposé aux parents dans le dossier des uniformes scolaires. D'autres options doivent être disponibles. A l'école secondaire Roger-Comtois, l'accès à la friperie est une alternative intéressante au fournisseur. La direction mentionne qu'un parent qui demanderait à acheter par lui-même des items similaires à ceux proposés par le fournisseur serait en droit de le faire. Le cas échéant, la direction accompagnerait la situation. Séance tenante, monsieur Gravel achemine l'avis officiel aux membres.

Lors de la rencontre du comité de parents, il a aussi été question de la réponse du comité de parents au ministre en lien avec le Projet de loi no 9 sur le protecteur national de l'élève.

Les membres ont aussi parlé de la formation du personnel sur la douance.

Monsieur Gravel résume la rencontre du CCSEHDAA du 19 janvier dernier. Le CCSEHDAA se prononce sur les ressources attribuées aux EHDA. Le CCSEHDAA :

- Recommande de continuer à contrer les impacts de la pénurie de personnel et d'offrir des services à la hauteur des besoins des élèves tant au secondaire qu'au primaire et ce, autant dans les classes spécialisées qu'ordinaires ;
- Constate un écart entre les services au primaire et ceux du secondaire, notamment en orthophonie ;
- Recommande que les écoles puissent avoir accès à des services en ergothérapie et en sexologie en fonctions de besoins des élèves.

Monsieur Gravel mentionne la participation de l'école secondaire Roger-Comtois au projet de recherche « J'ai mon plan » dirigé par madame Nancy Gaudreault.

Dans le cadre de la semaine de la persévérance scolaire, monsieur Gravel mentionne l'initiative du CCSEHDAA de permettre aux écoles de remettre à des jeunes méritants une médaille « Nos superhéros de la persévérance » et ainsi souligner leur persévérance scolaire.

#### **7.4 Rapport du Parlement étudiant**

Ann Katherine Gauthier, élève représentante du conseil des élèves, mentionne que le projet Design mené par les élèves de 3<sup>ème</sup> secondaire au PEI est intéressant. Il aide à développer leur capacité à résoudre des problèmes et à être créatifs. Le projet de la garde-robe scolaire a été soumis à l'attention des élèves dans le cadre de leur deuxième projet design.

Judicael Jordan Tchouamou Tchiadjeu, élève représentant du conseil des élèves, mentionne que la journée de la Saint-Valentin s'est très bien passée avec la distribution des toutous dans les classes. Cette dernière s'est faite dans le respect des mesures sanitaires et de façon très respectueuse. Les élèves ont bien apprécié cette activité.

## **7.5 Sorties éducatives – du 10 novembre 2021 au 15 février 2022**

Madame Laurie L'Hérault dresse un bilan des activités qui ont eu lieu du 10 novembre 2021 au 15 février 2022.

## **7.6 Budgets relatifs aux mesures protégées**

### **Résolution CE-21/22-19**

#### **Attestation des montants reçus pour les mesures dédiées et protégées pour les établissements**

##### **PRÉAMBULE**

Conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. La liste de ces mesures se trouve à l'annexe 3 des Règles budgétaires de fonctionnement des centres de services scolaires et des commissions scolaires pour les années scolaires 2021-2022 à 2023-2024.

L'Annexe 3 de ces Règles budgétaires prescrit que les conseils d'établissements doivent adopter une résolution confirmant que les sommes liées aux mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements concernés.

##### **RÉSOLUTION**

Le conseil d'établissement de l'école secondaire Roger-Comtois confirme que les ressources financières allouées par la Centre de services scolaire de La Capitale, tel que détaillées dans le document joint à la présente résolution, ont été reçues et que leur déploiement est prévu dans le cadre de son budget.

Le conseil d'établissement confirme qu'il est informé qu'une utilisation de ces allocations à des fins non prévues pourrait faire l'objet d'une récupération de la part du Ministère.

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Ève Levasseur, appuyée par madame Isabelle Labbé, l'adoption de l'attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## **7.7 Projet éducatif – bilan des orientations 2 et 3**

Madame L'Hérault dresse le bilan des orientations 2 et 3 du projet éducatif.

**21-04-08 Dossiers pour décision**

**8.1 Règles de régie interne**

PRÉAMBULE : Madame Laurie L'Hérault présente les règles de régie interne.

CONSIDÉRANT : que le conseil d'établissement doit approuver selon l'article 67 de la Loi sur l'instruction publique, les règles de régie interne ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Isabelle Labbé appuyé par monsieur Gabriel Lagadec-Gaulin, il est résolu à l'unanimité ; **CE-21/22-20**

D'ADOPTER : les règles de régie interne.

**21-04-09 Dossier pour consultation**

**9.1 Critères de sélection – direction d'établissement**

Monsieur Patrick Gravel propose de soumettre à la consultation des membres un projet de lettre qui fera état des critères de sélection de la direction d'établissement de l'école secondaire Roger-Comtois. Les membres seront invités à enrichir le projet sur un document partagé. Madame Isabelle Labbé se porte volontaire pour assurer le suivi de la lettre afin qu'elle soit envoyée à la direction générale avant le mois de mars.

**21-04-10 Dossiers pour information**

**10.1 Plan du complexe modulaire**

Madame L'Hérault présente le document *Ajout de locaux modulaires* qui résume l'élaboration du plan du complexe modulaire. Elle mentionne que ces locaux seront occupés par les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire.

**21-04-11 Levée de l'assemblée**

CONSIDÉRANT : que l'ordre du jour est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE : sur proposition de madame Marie-Josée Gravel appuyé par monsieur Gabriel Lagadec-Gaulin il est résolu à l'unanimité ; **CE-21/22-21**

DE LEVER : l'assemblée de la séance ordinaire à 21 h 05

Tammy Delile  
Secrétaire de la rencontre

\_\_\_\_\_  
Signature du président

\_\_\_\_\_  
Signature de la directrice